

Fonds de développement économique francophone des Prairies (FDÉFP)

1. Mise en contexte

Le *Fonds de développement économique francophone des Prairies (FDÉFP)* est un programme de financement, géré par les trois *organismes francophones à vocation économique (OFVE)* des Prairies (le [Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba - CDEM](#), le [Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan - CÉCS](#)) et le [Conseil de développement économique de l'Alberta - CDÉA](#)). Le FDÉFP a pour objectif de favoriser et d'appuyer financièrement un développement économique francophone à travers des projets conçus et réalisés par les Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) des Prairies. Ce programme est un levier important qui favorise la participation inclusive des communautés francophones à l'économie.

2. Critères d'admissibilité au FDÉFP

Seuls des organismes francophones des trois provinces des Prairies, légalement formés et de portée locale, provinciale ou interprovinciale, sont admissibles au programme FDÉFP. **Les entreprises à but lucratif (par exemple, sociétés par actions) ne sont pas éligibles.**

Les autres critères d'admissibilité sont :

- L'organisme demandeur doit œuvrer en français et contribuer au développement et à l'épanouissement de la francophonie des Prairies.
- Les projets doivent desservir une clientèle francophone des CLOSM dans les Prairies.

Les projets qui sont financés dans le cadre du programme FDÉFP peuvent être d'une portée locale, provinciale ou interprovinciale et doivent démontrer un impact réel et des retombées claires et mesurables dans au moins un des secteurs suivants :

- La diversification et le développement économique incluant le commerce et l'investissement;
- L'immigration économique;
- L'économie verte;
- La jeunesse;
- Le tourisme.

3. Montant des subventions et dépenses admissibles

Un organisme ne peut présenter qu'une seule demande. Le financement accordé sera d'un minimum de 20 000 \$ et d'un maximum de 75 000 \$ par année.

Voici la liste de dépenses admissibles dans le cadre du programme FDÉFP :

- *Honoraires contractuels;*
- *Dépenses de promotion;*
- *Dépenses de déplacement;*
- *Dépenses de formation;*
- *Dépenses d'immobilisation en infrastructures;*
- *Dépenses d'achat d'équipements.*

Les salaires et les frais administratifs ne sont pas acceptés comme dépenses admissibles dans ce programme. Ils peuvent cependant être inclus dans la contribution en nature de l'organisme bénéficiaire.

4. Durée des projets financés par le programme FDÉFP

Le programme FDÉFP sera proposé chaque année sur une période de trois ans, selon les échéanciers suivants :

- Le premier appel à projets a été lancé à l'automne 2023 pour des projets devant se réaliser entre le 24 août 2023 et le 31 mars 2024.
- Le second appel à projets sera lancé à l'hiver 2023-2024 pour des projets devant se réaliser entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.
- Le troisième appel à projets sera lancé à l'automne 2024 pour des projets devant se réaliser entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026.

Les dates d'ouverture et de fermeture du programme seront précisés chaque année en temps voulu.

5. Quand et comment présenter une demande de financement

Le premier appel à projets est ouvert jusqu'au **vendredi 29 septembre 2023**, 23h59 (HNR) pour des projets devant être réalisés avant le 31 mars 2024.

Suivant la province où est situé l'organisme demandeur, celui-ci peut déposer sa demande de financement auprès de l'OFVE de sa province. Le formulaire de demande de financement est disponible auprès de chaque OFVE. Pour le Manitoba, [cliquez ici](#).

La liste des projets à financer sera dévoilée par voie de communiqué de presse par les OFVE.

Pour plus d'information

Manitoba

Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)

Erwan Bouchaud

Directeur, Développement stratégique municipal

Téléphone : 204-230-1833

Courriel : fdefp@cdem.com

Pour accéder au formulaire du Manitoba, [cliquez ici](#)

Alberta

**Conseil de développement économique de l'Alberta
(CDÉA)**

Joris Desmares-Decaux

*Directeur, Développement économique
et Services aux entreprises*

Téléphone : 780-414-6125

Courriel : fdefp@lecdea.ca

Saskatchewan

**Conseil économique et coopératif de la
Saskatchewan (CÉCS)**

Jean de Dieu Ndayahundwa

*Gestionnaire, Développement économique et
communautaire*

Téléphone : 306-566-6000, poste 103

Courriel : fdefp@cecs-sk.ca